

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JANVIER 2024 A 20H30

A 20h00, présentation des vœux de la municipalité aux agents communaux. Chaque agent a reçu une corbeille garnie de la part de la commune.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD- Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations :

Absents : Didier FENEON

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 22 janvier 2024

Date affichage : Lundi 22 janvier 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2023, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité :

- de rajouter une délibération : Remboursement de 2 cautions

Délibérations :

1/ Encaissement de 2 chèques Groupama : remboursement vitre tracteur et subvention extincteurs :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu :

1/ le 20 décembre 2023 un chèque de Groupama :

244.80 euros pour le remboursement de la facture TTC de remplacement de la vitre arrière du tracteur

2/ le 16 janvier 2024 un chèque Groupama :

381.24 euros pour une subvention correspondant à 50 % de la dépense pour le remplacement de 8 extincteurs en 2023.

10 Voix pour

2/ Zones à énergies renouvelables (ZAER) : Bilan des concertations et consultations menées et définissant les ZAER

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, indique, qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAER) et les transmettent au référent préfectoral, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et à l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale.

Conformément aux attendus de la loi, une concertation du public a été menée par la municipalité :

- Aux vœux du maire (1/3 de la population de la commune) par une sensibilisation et une annonce de la distribution d'un courrier
- par la distribution d'un courrier dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune entre le 9 janvier et le 10 janvier.
- Par la mise en ligne du courrier sur le site de la commune

Le public était invité à donner son avis, ses observations, avant le dimanche 21 janvier :

- via le site internet de la commune : mairiedestjuliendecivry@wanadoo.fr
- par courrier à l'adresse de la commune de Saint Julien de Civry : 80 Route du Guidon
- sur le registre déposé en mairie.

Le Maire présente le bilan de la concertation menée et le bilan de la concertation publique menée à l'échelle communale avec 26 retours.

Le Conseil Municipal, IDENTIFIE alors les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER)

9 Voix pour ; 1 abstention

3/ Contrat de travail pour l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins de la collectivité pour assurer l'entretien des locaux des bâtiments communaux, un emploi permanent à temps non complet a été créé en janvier 2022.

Monsieur le Maire propose de continuer cet emploi permanent d'Adjoint Technique 2ème classe non titulaire, à temps non complet à raison de 10.05 h /35^{ème} du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025.

Un contrat à durée déterminée sera signé avec Blandine OLLARD pour cet emploi réparti sur 12 mois à compter du 1^{er} février 2024.

10 Voix pour

4/ Remboursement des cautions des logements au-dessus de la boulangerie

Le conseil municipal donne son autorisation pour des crédits à l'article 165 pour le remboursement de deux cautions pour un total de 350 euros.

10 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-janvier :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur différents devis :

Didier ROUX présente 3 devis :

- EMORINE pour la démolition de la cheminée sur la toiture de la mairie : 2 790 € HT
- MINIER pour la création installation électrique et changement tableau de la mairie : 1 907 € HT
- NUANCE PEINTURE pour l'isolation de l'appartement du site médical : 1 561.16 € HT.

3/ Point sur l'avancée des travaux du logement de la mairie :

Serge BERTILLOT fait le point sur les travaux, et précise que le calendrier est pour l'heure respecté. Les réunions de chantier ont lieu chaque jeudi matin.

4/ Cimetière :

Didier ROUX explique qu'il a eu une demande pour ramener une personne décédée dans une concession de famille. Ceci est possible à la condition d'avoir recueilli tous les accords écrits et originaux des membres de la famille. Tous les courriers originaux avec signatures ont été reçus à la mairie le mardi 23 janvier 2024. Didier ROUX rappelle que la commission s'est réunie le 4 janvier pour étudier l'aménagement des allées. Des devis ont été demandés aux entreprises BARRAUD et THIVENT.

5/ Spectacle à l'école :

Le Maire rappelle que lors de la séance du 20 janvier 2023, le conseil municipal avait décidé :

- *Christine LAVEDER propose d'intervenir à l'école autour d'un spectacle « Les ombres la nuit » pour un budget de 633 € TTC. Le conseil municipal est favorable à cette proposition qui s'adresse aux enfants de CP et de CM. Il prendra en charge la moitié de ce coût, l'association des parents d'élèves ayant gentiment accepté de financer l'autre moitié.*

Le 8 janvier 2024, Christine LAVEDER demande la prise en charge d'une partie de la subvention allouée (120 € HT) et demande à utiliser la salle des fêtes pour les répétitions avec une prise en charge financière par la commune.

Madame CHEVALIER-DANJOUX, directrice de l'école publique, demande également si la commune peut prendre en charge financièrement la location de la salle des fêtes pour le spectacle du vendredi 5 avril 2024. La commune donne son accord pour la prise en charge financière des deux locations.

6/ Concert de l'école de musique communautaire :

Monsieur le Maire a reçu une demande de Monsieur AUZAS, directeur de l'école de musique Le Grand Charolais.

Il donne un concert le 23 mars prochain à la salle des fêtes de Saint Julien et demande à ce que la commune prenne en charge financièrement la location. Le conseil donne son accord.

7/ Bulletin municipal 2023 : avancée :

Valérie PILLOUX explique qu'elle va envoyer ce samedi un 1^{er} PDF à Neuville Impression.

8/ Budget 2024 :

Il est demandé de réfléchir sur les investissements envisagés en 2024. La commission Budget se réunira la vendredi 15 mars à 18h00 pour préparer le budget.

9/ Point sur travaux : Chapelle du Petit Bois :

Une subvention supplémentaire de 2 600 € est allouée par la Fondation du Patrimoine ce qui porte à 8 900 € la subvention totale.

10/ Transfert des compétences eau potable et assainissement :

Didier ROUX explique qu'il a reçu ce vendredi 26 janvier, avec Serge BERTILLOT, le cabinet de conseil TILIA mandaté par la Communauté de Communes Le Grand Charolais.

Des documents sont demandés pour le 16 février 2024.

11/ Eglise : visite de sécurité :

Valérie PILLOUX a accompagné le mardi 19 décembre un responsable pompier sécurité pour la visite de l'église.

L'entretien de la chaudière est à faire ainsi que le contrôle de l'installation électrique.

12/ Leader : aide européenne pour le site multiservice :

Didier ROUX explique qu'il a reçu le 22 décembre un recommandé de la Région Bourgogne Franche Comté demandant de justifier des avenants pour 2 lots. Après envoi des justificatifs, la Région a transmis à un avocat le dossier qui doit vérifier la conformité de la commande publique de ces 2 lots.

Il rappelle que ce dossier est en attente d'une subvention depuis 2019 avec un 1^{er} dépôt en 2016.

13/ Pompes à chaleur sur le site multiservice :

Le maire explique que les logements et la boulangerie n'ont pas eu de chauffage pendant plusieurs jours car les pompes à chaleur extérieures ont givré. L'entreprise MEN est intervenu le mercredi 17 janvier pour remplacer des jeux de sondes pour un total de 619 € TTC.

14/ Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique :

Le Maire donne connaissance d'un mail du 21 décembre dernier de Monsieur le Préfet de Saône et Loire où il est expliqué que cette année doit nous amener à définir des plans d'actions concrets pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, œuvrer à la préservation et à la restauration des écosystèmes nécessaires à la biodiversité autour des 6 thématiques « Mieux agir pour : Se déplacer ; Se loger ; Produire ; Se nourrir ; Consommer et Préserver ». La première étape consiste à répondre à un questionnaire qualitatif (environ 150 questions) à rendre pour le 31 janvier prochain.

15/ PLUi :

La commission se réunira le jeudi 21 mars à 16h00 à la communauté de communes.

Questions diverses :

1/ Garderies :

Le personnel de la garderie demande pour passer une commande de 200 € de diverses fournitures.

2/ Compte rendu de la réunion CASBA :

Le personnel communal gérant les cantines, les membres de la CASBA, le restaurateur Thomas se sont réunis le vendredi 19 janvier pour faire un point rapide. Valérie PILLOUX fait le compte rendu.

3/ Pique-nique communal :

La date retenue est la dimanche 07/07/2024 et le lieu et l'organisation sont à revoir avec la commune de Prizy.

4/ Demande pour un camion pizza :

Sylvain BORDE demande par courrier l'autorisation d'installer un véhicule de fabrication et ventes de pizzas sur le parking du Guidon à compter du 1^{er} mars. Le conseil donne son accord.

La séance ordinaire du vendredi 26 janvier 2024 est levée à 23:30

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 22 février 2024 à 20h30

Vendredi 22 mars 2024 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

~~Didier FENEON~~

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX